



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 61152

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le Premier ministre sur la polemique opposant, a propos du calendrier des vacances scolaires, les ministres en charge de l'Education nationale et du tourisme. Il lui demande de bien vouloir lui preciser lequel des deux refilete de maniere la plus exacte la position du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le calendrier scolaire pour les trois prochaines annees scolaires a ete publie le 23 juillet 1992. Les professionnels ont exprime leurs reserves, l'une relative a la fin des vacances d'hiver, l'autre au sujet du zonage des vacances d'ete. Il n'y a pas de divergence d'approche a propos du calendrier scolaire entre le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture et le ministre delegue au tourisme. Le ministre delegue au tourisme a precise que : s'agissant de la derniere semaine de la derniere zone de vacances d'hiver qui s'acheve au debut du mois de mai, il y a un debat. Mais etant donne que toutes periodes de vacances sont calquees sur les vacances de Noel, il est impossible de faire autrement si l'on veut qu'il y ait zonage et si l'on veut respecter les rythmes scolaires. En ce qui concerne le zonage des vacances d'ete, il sera necessaire dans les annees a venir qu'une reflexion soit poursuivie afin que soit etudiee la possibilite d'aller dans ce sens. Les propos tenus par le ministre delegue au tourisme sur les deux points precites ne remettent nullement en cause les dispositions annoncees par le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture. Ils concernent exclusivement des analyses a entreprendre pour le futur. Il n'y a donc aucune distorsion entre les deux ministres sur le calendrier scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61152

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1992, page 3890